



# LES ATTAQUES

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

**Séance du 15 septembre 2021**

**Présents** : Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre Louis, M. LEMIERE Alain, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa

**Excusés** : Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme KRASINSKI Eliane, M. PEENAERT Antoine, M. VASSEUR Jean-Paul.

**Procurations** : Mme ANSEL Catherine a donné pouvoir à Mme SEYS, Mme BAUDART Aurélie et M. PEENAERT Antoine à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, Mme KRASINSKI Eliane et M. VASSEUR Jean-Paul à Madame VAMPLUS.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame DENIELE-VAMPOUILLE, Maire, à la mairie de LES ATTAQUES. Monsieur Pierre-Louis LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

### 1. DONNEES PERSONNELLES

#### • **Convention d'accompagnement avec le Centre de Gestion**

La réglementation européenne et française a été renforcée ces dernières années pour assurer une meilleure protection des données personnelles collectées et utilisées par les administrations et les entreprises. La commune a ainsi plusieurs obligations :

- nommer un délégué à la protection des données
- établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements
- tenir à jour un registre détaillé des traitements.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais propose un service d'accompagnement juridique et technique dans ce domaine. Il pourra également nous assister dans la mise en place de la vidéoprotection. **Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le CDG62 et tous actes afférents à ce projet.**

### 2. CULTURE

#### • **Proposition de prise en charge des adhésions à l'école de musique et à l'école d'art du Calais pour les extrascolaires à hauteur de 50%**

Depuis que la commune a rejoint la communauté d'agglomération du Calais en 2017, les Attaquois peuvent accéder aux équipements communautaires à tarif préférentiel en tant que résidents de Grand Calais. Les équipements culturels, tels que l'école d'art et le conservatoire de musique, proposent des cursus extrascolaires pour enseigner les pratiques artistiques aux enfants et aux adolescents. Afin de soutenir cette démarche et d'inciter les familles à inscrire leurs enfants dans ces pratiques culturelles, il est proposé que la commune prenne en charge 50% des adhésions annuelles.

Le budget annuel estimé est de 1300 € pour la commune. **Le Conseil décide à l'unanimité de valider la prise en charge des adhésions à l'école d'art et au conservatoire de musique et de danse pour les extrascolaires à hauteur de 50%, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

### 3. AFFAIRES SCOLAIRES

- **Convention avec l'Etat dans le cadre du plan de relance numérique pour l'école**

En mars dernier, la commune a répondu à l'appel à projet lancé par l'Etat pour équiper l'école élémentaire en tableaux numériques. Nous avons eu un retour positif, et avons pu installer des tableaux interactifs dans toutes les classes élémentaires. Le budget d'investissement pour ces tableaux est de 15 000 €, financé à 70% par l'Etat, soit 10 500 €. **Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du plan de relance et de son appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.**

### 4. FINANCES

- **Admission en créance éteinte**

Le Trésorier nous a informés qu'il ne pouvait pas continuer les poursuites pour un impayé de cantiné de 2017 d'un montant de 72 €. **Le Conseil décide à l'unanimité d'admettre le titre de recettes n°2017-600 de 72 € en créance éteinte.**

- **Décision modificative n°1 au budget principal**

Lors du vote du budget primitif au mois d'avril, seules les subventions qui nous avaient été confirmées ont été inscrites en recettes d'investissement. Nous avons ensuite obtenu 110 438,10 € de subventions supplémentaires, qu'il convient d'intégrer à nos recettes prévisionnelles. Le budget devant être parfaitement équilibré en recettes et en dépenses, il est proposé d'augmenter les dépenses d'investissement du même montant, et de flécher les crédits en patrimoine et en voirie.

Les crédits supplémentaires obtenus grâce aux subventions financeront :

- ✓ Des travaux de voirie Rue du Vinfil (entre Pont d'Ardres et la Route d'Ardres)
- ✓ Des travaux de voirie Rue de la Rivière Neuve (entre Pont d'Ardres et la Route d'Ardres). Ces travaux pourront être réalisés dès le mois prochain.

**Le Conseil décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°1 du budget principal :**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Chapitre 13 SUBVENTIONS + 110 438,10 €	Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES + 110 438,10 €

- **Subvention au CCAS**

Chaque année, la commune verse une subvention au CCAS pour assurer ses missions : secours d'urgence, colis des aînés, et repas des aînés, qui sera bien organisé en 2021, le mercredi 20 octobre. **Le Conseil décide à l'unanimité de valider une subvention de 17 000 € au CCAS.**

### 5. PATRIMOINE

- **Adhésion au programme ACTEE 2 piloté par le SYMPAC**

Priorité des plans de relance et d'investissement lancés par le gouvernement, la rénovation des bâtiments publics vise à favoriser les économies d'énergie, réduire les émissions de CO2 et encourager le développement des énergies propres.

C'est pour répondre à ces enjeux que le SyMPaC a candidaté au programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE 2). Les aides financières portent sur les postes suivants :

- Le recrutement d'un poste d'économiste de flux mutualisé, prioritairement pour les communes de moins de 5 000 habitants.
- Les études techniques de la stratégie énergétique et des projets de rénovation
- Le petit équipement et outils de mesure
- Les études de maîtrise d'œuvre

Pour prétendre à l'aide ACTEE via le SyMPaC, le bénéficiaire doit s'engager à :

- Entreprendre une réflexion sur sa stratégie patrimoniale à minima échéance 2026

- Mettre en œuvre au moins une action du référentiel ECOL'AIR dans ses bâtiments
- Suivre ses consommations énergétiques dès l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations sous maîtrise d'ouvrage FDE 62.
- Adhérer au dispositif de l'économe en flux partagé (technicien ou ingénieur chargé d'identifier les chantiers à mener en priorité et d'optimiser la gestion des équipements), qui sera recruté par la FDE62 et mis à disposition du SyMPaC pour ses communes membres pendant 3 ans.

Le coût total pour 2 ans d'adhésion serait d'environ 2 000 € pour notre commune. Le dispositif permettant de bénéficier de subventions intéressantes, ce coût sera largement compensé.

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la stratégie engagée par le SyMPaC via le programme ACTEE 2 et de s'engager sur les prérequis mentionnés afin d'accéder aux subventions proposées.**
- **D'adhérer au service de l'Econome En Flux (EEF) partagé pour une durée de 2 ans, et de faciliter l'accès à toutes les données nécessaires au bon exercice de sa mission.**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le SyMPaC reprenant toutes les composantes du programme ACTEE 2.**
- **De désigner M. Alain LEMIERE, élu référent, interlocuteur privilégié de l'EEF.**

**6. VOIRIE**

- **Défense Incendie – Acceptation de la subvention FARDA du Département**

Le Département a accordé une subvention de 13 500 € à la commune en 2020 pour l'installation de 7 poteaux incendie et d'une citerne Rue de l'Ecluse carrée. Ces travaux seront achevés prochainement, et nous pourrions demander le versement du solde de la subvention. **Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la subvention FARDA Défense incendie pour ces travaux.**

- **Réfection de voirie Rue du Contre Halage – Présentation du projet et du plan de financement, demandes de subventions**

La première phase de travaux de la Rue du Contre Halage a été réalisée cette année, pour les aménagements de sécurité entre Pont d'Ardres et le lotissement des Trèfles. Il est proposé de poursuivre en 2022 par la réfection du tronçon entre le pont et la salle de sport. Cette deuxième phase de travaux consistera en une réfection de la chaussée, la délimitation des places de stationnement, et l'aménagement d'un trottoir. Le plan de financement est le suivant :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux préparatoires	15 194,50 €	FARDA	15 000 €
Voirie	122 578,05 €	DETR	29 060 €
Assainissement des eaux pluviales	2 640,00 €	Autofinancement de la commune	101 240,05 €
Maîtrise d'œuvre	4 887,50 €	<b>TOTAL</b>	<b>145 300,05 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>145 300,05 €</b>		

**Le Conseil décide à l'unanimité de valider le projet et son plan de financement et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions FARDA et DETR, et à signer tous les documents nécessaires dans ces démarches.**

**7. QUESTIONS DIVERSES**

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- Changement de périmètre des bureaux de vote
- Fête communale des 11 et 12 septembre

La séance est levée à 19H40.